

# ► LE PLAN DE PRÉVENTION DES 3RD'ANJOU

## Un premier Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour les 3RD'Anjou (PLPDMA)

Un PLPDMA est un **document de planification territoriale obligatoire** pour les structures de collecte des déchets ménagers comme les 3RD'Anjou.

Ce document planifie les actions de prévention des déchets qui seront mises en place par le syndicat afin de favoriser la réduction des déchets ménagers et assimilés\* sur son territoire.

Les 3RD'Anjou ont débuté la rédaction de leur premier PLPDMA. Présenté en CCES\*\* le 13 novembre dernier, ce document est proposé en consultation publique notamment à l'occasion de plusieurs événements des 3RD'Anjou (Mission Zéro et des permanences tenues sur le lionnais dans le cadre des évolutions de collecte).

Le document est consultable jusque fin janvier 2024 dans les 3 annexes des 3RD'Anjou (Tiercé, Beaulieu-sur-Layon et Le Louroux-Béconnais commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence) et sur notre site internet : [www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr). **N'hésitez pas à le consulter et à apporter vos idées.**

À l'issue de cette consultation, le PLPDMA sera enrichi des idées et des avis reçus. Il sera de nouveau présenté en CCES avant une approbation au comité syndical des 3RD'Anjou en mars prochain.

Un bilan des actions sera fait chaque année et le PLPDMA sera révisé tous les 6 ans.

\*Déchets des ménages + des collectivités + des activités économiques de nature et en quantité assimilables aux déchets des ménages (collectés par le service public de collecte des déchets)

\*\*Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, constituée d'acteurs du territoire

## ► LES BIODÉCHETS

### Quelle évolution au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ?

Dans le cadre de la loi AGECS\*\*\*, la réglementation vis-à-vis de la gestion des biodéchets va évoluer au **1<sup>er</sup> janvier 2024**. À partir de cette date, les structures en charge de la gestion des déchets comme les 3RD'Anjou, **devront proposer des solutions de tri à la source des biodéchets** à tous leurs usagers.



### Mais que sont les biodéchets ?

Ce sont les déchets biodégradables des jardins (déchets verts)

et les déchets alimentaires (préparation de repas, restes alimentaires, etc.). Ces derniers représentent environ un tiers du volume de la poubelle d'ordures ménagères. Les 3RD'Anjou préfèrent nommer l'ensemble de ces déchets : **BIORESSOURCES**.

### Pourquoi les appeler bioressources ?

Transformés en compost, ces déchets deviennent un véritable engrais naturel pour enrichir les jardins et les terres agricoles qui ont progressivement été appauvries.

### Les solutions de tri proposées à ce jour par les 3RD'Anjou répondent à cette réglementation.

• Mise à disposition de composteurs (en bois ou en plastique, d'un volume de 300 L ou de 600L). Ils sont remis moyennant une participation, à l'occasion de forums (informations complètes sur le site internet des 3RD'Anjou).

• Subvention d'aide à l'achat d'un lombricomposteur (permet de valoriser les bioressources dans une cour, sur un balcon, etc.). Renseignements auprès de [prevention@3rdanjou.fr](mailto:prevention@3rdanjou.fr).



### Pour aller plus loin ...

Un service adapté pour les professionnels et les collectivités est à l'étude par les 3RD'Anjou. Pour toutes informations, contactez le service prévention des déchets.

\*\*\*Loi Anti-Gaspillage et pour une Économie Circulaire

## 3 GROS CHANGEMENTS EN 2024

Nouveaux jours de collecte suite à de nouveaux marchés de prestations.

Nouveaux horaires des déchèteries pour s'adapter aux besoins.

Nouveaux tarifs

**CONSULTEZ LE COURRIER JOINT POUR EN SAVOIR PLUS !**

## FERMETURE EXCEPTIONNELLE

La déchèterie de la Claie Brunette à Juigné-sur-Loire sera fermée le 2 janvier au matin pour le changement des bennes entre les différents prestataires.

**RÉFÉREZ-VOUS AU CALENDRIER POUR LES HORAIRES 2024 !**

Page 4



**Siège social : 103 rue Charles**

**Darwin - 49125 Tiercé**

02 41 59 61 73

[contact@3rdanjou.fr](mailto:contact@3rdanjou.fr)

[www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr)

**2 accueils de proximité :**

13 ZA la Promenade  
49750 Beaulieu-sur-Layon

2 rue d'Angers  
Le Louroux-Béconnais  
49370 Val d'Erdre-Auxence

**Selon votre secteur :**



# LA LETTRE D'INFORMATION DES 3RD'ANJOU

Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et  
le Recyclage de Déchets en Anjou

[www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr)



## ► L'édito DU PRÉSIDENT



**David LAGLEYZE**  
Président des 3RD'Anjou

Après 2 années d'existence, notre syndicat poursuit son travail d'harmonisation avec une vaste opération de conteneurisation sur le secteur Lionnais. Cet investissement conséquent est le résultat de notre choix politique de privilégier le porte à porte comme mode de collecte principal sur le territoire. Souhaité par vos élus, il permet une meilleure qualité du tri et un niveau de service à l'usager plus adapté à notre syndicat rural.

Au-delà de l'harmonisation, votre syndicat s'investit sur les sujets à venir et notamment les bioressources, sujets d'actualité, qui sont au centre de nos attentions et restent encore insuffisamment traités. Les 3RD'Anjou héritent des politiques de nos 4 anciens syndicats très volontaristes quant au déploiement de composteurs sur le territoire. Comme vous le savez, il faut désormais accélérer sur ce sujet pour éviter d'alourdir nos poubelles avec de la matière compostable dont le retour à la terre est plus vertueux pour l'environnement. Ainsi, nous poursuivons le déploiement des composteurs sur le territoire, en collaboration avec le SIVERT, pour renforcer l'équipement des usagers. Je vous invite donc à vous inscrire via le site internet et participer ainsi à une session de formation à l'issue de laquelle un composteur subventionné vous sera remis.

Tous mes vœux pour cette nouvelle année 2024 !

Bonne lecture.

## ► LE SOMMAIRE

Page 1 : Le bilan de la 2ème édition de Mission Zéro

Page 2 : Les consignes de tri

Page 3 : Les consignes de collecte

Page 4 : Le plan de prévention des 3RD'Anjou, les biodéchets et les informations importantes 2024

## ► Le bilan de la 2<sup>ème</sup> édition de « MISSION ZÉRO »

**Le samedi 25 novembre 2023, se tenait la deuxième édition de « Mission Zéro » l'événement annuel des 3RD'Anjou pour promouvoir la réduction des déchets.**



Après une première édition organisée au Louroux Béconnais (Val d'Erdre-Auxence) en 2022, cette année, l'événement s'est déroulé à Bellevigne-en-Layon.

L'événement grand public a traité des questions des déchets produits dans le cadre de notre alimentation. Entre la production des aliments, les achats, le transport, la préparation, la conservation et la manière de jeter ses restes alimentaires (bioressources), chacun peut agir sur sa production de déchets.

Durant l'après-midi, les 3RD'Anjou et leurs partenaires, ont eu à cœur de traiter toutes ces étapes pour que demain nos manières de s'alimenter soient moins impactantes sur notre environnement.

L'association l'appel du végétal a fait découvrir et déguster des **limonades maison** ; Eco formation des Pays-de-la-Loire a parlé des **plantes sauvages comestibles** ; Terra Lombric du **lombricompostage** et a animé une course de vers ! Les Jardins du Presby'Terre ont donné des astuces pour limiter notre **consommation d'eau** dans le jardin et nous ont fait découvrir les **richesses de nos biodéchets** ; La Chambre d'Agriculture des Pays-de-la-Loire a abordé les questions liées au **gaspillage alimentaire** ; les 3RD'Anjou ont proposé : aux gourmands, des ateliers pour faire un **goûter rapide Zéro Déchet**, aux curieux, la technique de la **lactofermentation**, la fabrication des **emballages durables**, la découverte des **légumes secs** ou encore des **smoothies** antigaspi fabriqués à la force des mollets ! Des démonstrations de **broyage** ont également été proposées. Tous les visiteurs sont repartis avec une surprise offerte par les 3RD'Anjou.

*Découvrir, apprendre, expérimenter pour comprendre et agir.  
Tels étaient les maîtres mots de cet après-midi convivial.*

## ► LES CONSIGNES DE TRI

**Un déchet bien trié est ensuite un déchet bien valorisé !**  
Tous les emballages sont à déposer dans le contenant jaune.



### ZOOM SUR LES EMBALLAGES

#### Tous les emballages et les briques en carton



#### Tous les emballages en plastique



#### Tous les emballages en métal



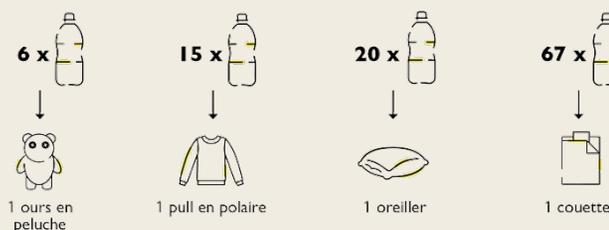
#### Tous les papiers

Sur le territoire d'Anjou Loir et Sarthe et des Hauts d'Anjou, les **papiers** sont également à déposer dans le contenant de tri, c'est la même consigne de tri pour le secteur Lionnais, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Concernant les secteurs Loire Layon Aubance et Loire Béconnais, les **papiers** se trient dans les points d'apport volontaire.



Le tri des déchets recyclables permet de récupérer les matières et de les transformer, par exemple :



## ATTENTION

**Les emballages vidés peuvent être écrasés  
MAIS SURTOUT PAS imbriqués les uns dans les autres !**

Si des déchets recyclables sont déposés avec les ordures ménagères, ils n'en seront pas extraits (les ressources qu'ils représentent seront incinérées, définitivement perdues).

À l'inverse, un déchet qui n'a rien à faire dans la filière recyclable doit repartir vers le bon lieu de traitement. Cela entraîne un coût supplémentaire qui aurait pu être évité si le déchet avait été trié correctement dès le départ.



À trier dans les points d'apport volontaire !

## ► LES CONSIGNES DE COLLECTE

**Les bons gestes à retenir et à adopter pour une collecte optimisée !**



- Présentez vos bacs ouverture du **couvre-côté rue**
- Déposez des **sacs bien fermés** dans le bac à ordures ménagères



- Respectez le **marquage au sol** (lorsqu'il est présent)
- Veillez à bien **fermer les couvercles** afin d'éviter les envols



- Alignez les **bacs par couleur** en cas de regroupement dans le but de diminuer les arrêts des camions de collecte
- Sortez vos bacs **la veille au soir du jour de collecte** car les horaires peuvent varier d'une semaine à l'autre et les rentrer une fois collectés



- Positionnez vos bacs à **environ 1 mètre de tout obstacle** (poteau, voiture, mur, borne, etc.)



**Votre jour de collecte change peut-être pour l'année 2024, consultez votre calendrier !**

## ATTENTION



Sac et/ou lanière présent sur la colerette



Sac ou tout autre objet posé sur le couvercle du bac



Bacs positionnés à l'envers



Sac débordant (le couvercle doit être fermé)



Bacs trop loin de la route